

BAISSE DES DEPENSES DE SANTE

La FNMR et l'assurance maladie signent un accord à 207 millions d'euros

Le 27/04/2018 à 15:00 | Dernière mise à jour le 27/04/2018 à 15:20

Le syndicat de radiologues libéraux et l'Union nationale des caisses nationales d'assurance maladie ont signé un protocole d'accord sur la maîtrise des dépenses en imagerie médicale. Les radiologues s'engagent à favoriser la pertinence des actes, notamment des examens du rachis. En contrepartie, l'article 99 sera supprimé et le modificateur Z rétabli.



Nicolas Revel (à gauche), directeur général de l'UNCAM et Jean-Philippe Masson, président de la FNMR, saluent la signature de cet accord de nature inédite.

Photo © Capture d'écran vidéo FNMR / UNCAM

Après plusieurs années de négociations, de conflits et même une grève, ils ont fini par s'entendre. La Fédération nationale des médecins radiologue (FNMR) et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) ont conclu un accord sur la maîtrise des dépenses d'imagerie médicale. Objectif : 207 millions d'euros d'économies sur les trois prochaines années, dont 167,2 millions pour les actes réalisés par les seuls radiologues.

Le levier de la pertinence plutôt que celui des tarifs

60 % de ces économies seront générées par une amélioration de la pertinence des actes. Le principal chantier sera celui des lombalgies. L'imagerie du rachis coûte 500 millions d'euros par an à l'Assurance maladie et les examens ne sont pas tous justifiés, rappelle la FNMR. L'accord fixe un objectif de 10 % d'économies sur trois ans. Des efforts de moindre ampleur sont attendus du côté des examens dont les indications ont perdu en pertinence : radiographie du thorax, de l'abdomen sans préparation, du crâne, etc., et sur les injections de produits de contraste iodés et gadolinés. Les 40 % d'économies restants seront grappillés grâce à des réaménagements de tarifs, par exemple sur les actes de radiographie des membres selon plusieurs incidences.

La fin de l'article 99 pour 2021

En contrepartie, Nicolas Revel, directeur de l'UNCAM, s'engage à obtenir auprès du ministère de la Santé la suppression des dispositions introduites par l'article 99 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2016. Pour rappel, elles l'autorisent à fixer de façon unilatérale le montant des forfaits techniques en imagerie lourde si des négociations préalables n'ont pas abouti. L'article devrait disparaître en janvier 2021, si les radiologues tiennent leurs engagements.

Le retour du Z en 2020

Le protocole prévoit aussi le retour, au 1^{er} janvier 2020, du modificateur Z. Il ne retrouvera pas tout de suite son taux d'avant sa suppression, en 2017 (21,8 %), mais pourra augmenter si les radiologues dépassent leurs objectifs de maîtrise des dépenses. L'Assurance maladie et les médecins se partageraient alors les économies supplémentaires.

6 millions de baisses en 2018 et 1 million en 2019

L'accord enterre en outre les baisses du forfait technique d'imagerie lourde annoncées en mars par l'UNCAM. D'après la FNMR, elle prévoyait de ponctionner 38 millions d'euros en 2018 et en 2019. Le syndicat avait alors accusé la CNAM de « *lui mettre le pistolet sur la tempe* ». Des baisses doivent néanmoins intervenir dans le cadre de l'article 99, de 6 millions d'euros cette année et 1 million en 2019.

« Le pari de la responsabilité, de la qualité et de la confiance »

Jeudi 26 avril, au moment de présenter cet accord en conférence de presse, le président de la FNMR, Jean-Philippe Masson ne cachait pas sa satisfaction : « *Nous réclamions depuis 10 ans la prise en compte de la pertinence dans la maîtrise des dépenses alors que l'Assurance maladie ne jouait que sur la cotation des actes.* » Pour Bruno Silberman, vice-président, la fin annoncée de l'article 99 « *signe la fin du contournement du principe des négociations conventionnelles* ». Quant au retour du « Z », « *c'est une grande victoire* », se félicite Jean-Philippe Masson. De son côté, Nicolas Revel salue la signature de ce protocole, qui, estime-t-il, « *fait le pari de la responsabilité, de la qualité et de la confiance* ».

Formation des radiologues, des généralistes et des patients

À charge pour les radiologues, maintenant, de mener des actions en faveur de la pertinence des actes. La FNMR compte sur ses actions de formation, notamment via le développement professionnel continu, et des réunions régulières avec les médecins généralistes. « *80 radiologues se sont engagés à mener des formations auprès des médecins correspondants* », indique Bruno Silberman. Le syndicat prévoit également de sensibiliser les patients grâce à des campagnes d'affichage et à son site internet grand public *monradiologue.fr*. La CNAM devrait accompagner ces actions. Elle annonce notamment dans un communiqué, la mise en place d'un groupe de travail conjoint pour « *préciser les actions les plus adaptées au service de la pertinence des actes et du suivi de leur mise en œuvre* ».